+

Je soussigné reconnois avoir receu de Monsieur
Foubert Maître en chirurgie, Lieutenant de
Monsieur Le premier chirurgien du Roy, et
Thresorier de l'Academie royale de chirurgie
La somme de deux cent livres tant pour depenses
faites que pour mes peines et soins pour les jours
des seances de l'Academie pendant L'année mil
sept cent cinquante quatre, et ce conformement
a la deliberation du vingt Janvier 1752. Dont
quittance a paris ce vingt huit Janvier 1755

Jn François

Bon pour 200#

1Y
1098

ARC 11
d. 46 n°15

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C____ M____

~~R. de Mr Cotte Lb~~

R. Mr. Cotte Lb.